

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **7 décembre 2020, à 19 h**, le conseil statuera, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), sur une demande approuvant:

- Pour l'immeuble portant le numéro **5813, rue Hadley**, des dérogations permettant la construction d'un 3^e étage sans retrait avant ainsi qu'une marge latérale gauche variant sur sa longueur de 0,68 mètre à 0,79 mètre, et ce, en dérogation aux articles 9.2 et 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis;

Toute demande de renseignements ou les commentaires au sujet de cette demande de dérogation mineure doivent être soumis, d'ici le **3 décembre 2020**, par courriel à l'adresse greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca ou par lettre à l'attention du Secrétaire d'arrondissement au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, Québec, H4C 2K4;

Les demandes de renseignements ou les commentaires transmis par courrier doivent être obligatoirement reçues à l'adresse mentionnée au plus tard le **3 décembre 2020** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux;

Tous les commentaires reçus dans le cadre de la consultation écrite seront lus publiquement tel que formulés durant la période prévue à cet effet à l'ordre du jour.

Montréal, le 18 novembre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,

Me Sylvie Parent